

**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : TAXENSPOL CC 131014
Taxes Redevance REG 2014 à 2019 -
Internet bibliothèques**

Séance du 14 OCTOBRE 2013

Présents : Monsieur Christian DUPONT, Bourgmestre
Mme et MM. KNAEPEN, LUKALU,
VANCOMPERNOLLE, DEMEURE,
DE BLAERE ; Echevins
Monsieur Pascal TAVIER, Président du CPAS,
siégeant avec voix consultative
Mmes et MM GOISSE, MESSE, BUCKENS,
DUMONGH, DEPASSE, GLOIRE-COPPEE,
BURY, VANDAMME, PAQUET, DRUINE,
PETIT, NICOLAY, KAIRET-COLIGNON,
MEERTS, LIPPE, BAUTHIER, CAUCHIE-
HANOTIAU, PIRSON, ROMANO ; Conseillers
communaux.
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

**S.P. n° 13 - FINANCES : Redevance communale sur l'accès à Internet dans les bibliothèques
publiques de Pont-à-Celles – Exercices 2014 à 2019 - Règlement – Taux – Décision**

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation notamment les articles L1122-30, L1124-40 § 1^{er} 1^o et L3131-1 §1^{er} 3^o;

Vu le règlement du Conseil sur la consultation via Internet aux bibliothèques publiques de Pont-à-Celles ;

Vu la circulaire du 23 juillet 2013 du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville relative à l'élaboration des budgets des communes et des C.P.A.S. de la Région wallonne à l'exception des communes et des C.P.A.S. relevant des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2014 ;

Vu la situation financière de la commune;

Pour ces motifs, après en avoir délibéré,

DECIDE, par 21 oui et 3 abstentions (PETIT, NICOLAY, PIRSON) :

Article 1

Il est établi pour les exercices 2014 à 2019, une redevance communale sur l'accès à Internet dans les bibliothèques publiques de Pont-à-Celles.

Article 2

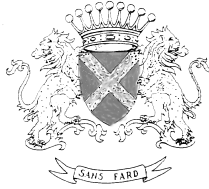
La redevance est fixée à 0,5 € la demi-heure de consultation.

Article 3

La redevance est payable au comptant.

Article 4

A défaut de paiement dans les délais prescrits à l'article 3, le recouvrement de la redevance sera poursuivi conformément à l'article L1124-40 § 1^{er} 1^o du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : TAXENSPOL CC 131014
Taxes Redevance REG 2014 à 2019 -
Internet bibliothèques**

Séance du 14 OCTOBRE 2013

Présents : Monsieur Christian DUPONT, Bourgmestre
Mme et MM. KNAEPEN, LUKALU,
VANCOMPERNOLLE, DEMEURE,
DE BLAERE ; Echevins
Monsieur Pascal TAVIER, Président du CPAS,
siégeant avec voix consultative
Mmes et MM GOISSE, MESSE, BUCKENS,
DUMONGH, DEPASSE, GLOIRE-COPPEE,
BURY, VANDAMME, PAQUET, DRUINE,
PETIT, NICOLAY, KAIRET-COLIGNON,
MEERTS, LIPPE, BAUTHIER, CAUCHIE-
HANOTIAU, PIRSON, ROMANO ; Conseillers
communaux.
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

**S.P. n° 13 - FINANCES : Redevance communale sur l'accès à Internet dans les bibliothèques
publiques de Pont-à-Celles – Exercices 2014 à 2019 - Règlement – Taux – Décision**

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur après sa publication, conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie et de la décentralisation.

Article 6

La présente délibération sera transmise :

- à la Région Wallonne - Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé (DGO5) - Direction de Mons - Site du Béguinage – rue Achille Legrand 16 à 7000 Mons dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation ;
- au Directeur financier ;
- au Directeur général,
- au service Taxes.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

PAR LE CONSEIL

**Le Directeur général,
(s) G. CUSTERS.**

**Le Président,
(s) Ch. DUPONT.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

G. CUSTERS.

Ch. DUPONT.